Lagarde

Information & communication
Bulletin municipal n°8 - juillet-août 2019

Le mot du Maire

Chers concitoyens,

L'été s'achève, la rentrée des classes est imminente. Les effectifs scolaires sont confortables :

- à Lagarde : 10 élèves en petite section, 10 élèves en moyenne section, 11 élèves en grande section et 12 élèves en CP pour un total de 43 élèves,
- à Montclar-Lauragais : 11 élèves en CE1, 15 élèves en CE2, 12 élèves en CM1 et 11 élèves en CM2 pour un total de 49 élèves.

Sur le RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal), l'effectif global s'élève à 92 enfants.

Nous travaillons conjointement avec la mairie de Montclar-Lauragais pour que ce RPI vive. Préserver l'école est un de nos objectifs et plus particulièrement, de tout faire pour garder les quatre postes d'enseignants. Aussi, nous avons choisi de baisser les coûts de fonctionnement facturés aux communes qui ont des élèves chez nous.

Certes, il est parfois difficile de pouvoir tout réaliser dans le délai que nous souhaiterions. Mais malgré toutes les contraintes, nous essayons de faire au mieux.
Par exemple, la sécurité et le secours de nos administrés est un objectif primordial : pose d'un défibrillateur et convention établie pour le contrôle des bornes à incendie.
La dénomination et la numérotation des rues arriveront à terme avant la fin de l'année, ce qui permettra la localisation plus rapide pour les secours.

Notre bénévolat se poursuit pour différents travaux. Vous avez des idées ? N'hésitez pas à nous les soumettre, nous étudierons la faisabilité.

Je remercie, ainsi que toute l'équipe municipale, toutes les associations pour leur investissement à l'animation du village.

Bonne lecture !

Marielle PEIRO

L'essentiel des **Conseils municipaux**

Le site internet est en maintenance. Les PV ont été mis sur le site. Mais les autres rubriques ne sont plus actualisées, car un nouveau site est en préparation avec l'aide de l'ATD, depuis le début de l'année. Si des retards ne surviennent pas d'ici là, il devrait être opérationnel dans le courant du mois de septembre avec une première ébauche qui sera améliorée par la suite.

Conseil municipal du 7 février 2019

- **Convention de mise à disposition d'un emplacement pour l'installation d'un distributeur automatique de produits de boulangerie**

(voir encadré page suivante)

- **Désignation de deux représentants appelés à siéger au sein du SMEA31 (Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de la Haute-Garonne)**

Suite au transfert de la compétence au SMEA 31 le 2/07/2018, la commune a désignée deux délégués (1 titulaire M. Franck VISENTIN 1er Adjoint et 1 suppléant M. Jean-Luc ALASSET 2e Adjoint). Pour information Mme Marielle PEIRO, Maire, ne pouvait pas être désignée par la commune, puisqu'elle y siège déjà (ayant été désignée membre par la Communauté de communes « Terres du Lauragais » au sein de la commission territoriale 11).

Conseil municipal du 8 avril 2019

- **Convention de défense contre l'incendie, avec le SPEHA (Service Public de l'Eau Hers Ariège)**

Le SDIS 31 (Syndicat Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Garonne) effectue uniquement tous les deux ans le contrôle de débit et de pression des bornes incendies. Seul le SPEHA a la compétence de la remise en conformité de ces appareils (délibération du conseil syndical le 14/12/2017) avec un tarif de 30 € HT par borne d'incendie. Ces contrôles se feront en alternance avec le SDIS, dans la poursuite du cadre de la sécurité de tous…

- **Dissolution du SIVURS (Syndicat Intercommunal à Vocation Unique de Restauration Scolaire) : répartition du patrimoine**

Cette dissolution se poursuit depuis le 14 juin 2016. Les élus membres de la commission du service de restauration ont acté, le 21/02/2019 à la majorité, la cession de la cuisine centrale SIVURS au Sicoval, ainsi que les principes de répartition du patrimoine.
Du fait de notre adhésion datant du 30/07/2014, notre répartition de la trésorerie générée par la dette du SIVURS est nulle. Celle de notre patrimoine s'élève à 2 194,03 € (four de remise en température).

- **Rétrocession des parties communes du lotissement « Les Hauts de Rouca » à la commune**

Tous les documents nécessaires ont été remis par l'ASL (Association Syndicale Libre) des Hauts de Rouca.
L'acquisition des parties communes (voirie, ouvrages d'assainissement collectif, bassin de rétention, réseaux d'éclairage public et eau potable, poteau d'incendie et espaces verts) se fera pour l'Euro symbolique. Après la signature de l'acte, la commune transfèrera les équipements aux EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale) compétents (Pool routier de la Communauté de communes « Terres du Lauragais », SMEA 31[1], SDEHG[2], SPEHA[3]).
Les droits et honoraires seront à la charge de l'ASL.

[1] *SMEA 31 : Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de la Haute-Garonne*

[2] *SDEHG : Syndicat Départemental d'Energie de la Haute-Garonne*

[3] *SPEHA : Syndicat Public de l'Eau Hers Ariège*

Conseil municipal du 30 avril 2019

- **Achat tondeuse pour les espaces verts**

Les membres de la commission « voirie, espaces verts, travaux et sécurité » informent l'assemblée que la tondeuse est en panne

depuis la fin de l'hiver. Ils précisent que le carter est complètement fendu et l'axe des lames défectueux. Il en résulte qu'après étude, une éventuelle réparation du carter représenterait un coût élevé en comparaison de l'achat d'une nouvelle tondeuse à usage professionnel.
Le Conseil municipal a décidé à l'unanimité d'investir dans une nouvelle tondeuse. Le montant total de l'achat s'élève à 1 890 € TTC.

- **Équipement d'investissement : tables et chaises cantine et halle St Julien**

Madame la Maire expose que pour le confort des enfants, et principalement pour l'hygiène et la sécurité, il est nécessaire d'investir dans dix tables avec un chariot de rangement, pour la cantine. Elles seront réservées uniquement au temps de restauration.
Suite à de nombreuses casses de matériels accidentelles, elle préconise de commander cinq tables et vingt-cinq chaises pour la Halle Saint Julien, le stock restant encore utilisable sera amené aux ateliers.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter le devis de la société SEDI Équipement d'un montant de 3 688,65 € TTC, montant prévu avec la commission finance au budget. Celui-ci a été validé en Conseil municipal du 8/04/2019.

- **Réaménagement du prêt de la SOC HLM LA CITE JARDINS - Allongement de la dette Caisse des Dépôts et Consignations (CDC)**

Madame la Maire informe que « La Cité Jardins » a voté le 14/12/2018 au sein de son conseil d'administration l'allongement de la dette. Ce Groupe Action Logement a demandé un prolongement pour une durée de 10 ans.

Un courrier daté du 25/02/2019, demandant approbation de la commune, a été remis en main propre le 2/04/2019, à Madame la

Distributeur pain viennoiseries

La commission finances a travaillé sans relâche pour trouver le meilleur accord avec une société de distributeur à pain. Finalement cela a abouti, les élus ont pu délibérer le 7/02/19, afin de mettre en place une convention tripartite entre un boulanger, la société DIAMENTO et la Mairie.

Pour information la mairie ne demande aucune participation financière au boulanger concernant les frais d'électricité. En contrepartie, le boulanger s'est engagé à nous offrir le pain lors du repas annuel des aînés. L'occupation du domaine public est fixé à l'Euro symbolique étant donné le service d'utilité publique.

NB : L'installation du distributeur automatique de pain et viennoiseries est opérationnelle depuis le 4/06/2019.

L'essentiel des **Conseils municipaux** *(suite)*

Maire, par Madame Maryse PRAT, directrice Générale, avant une Concertation Locative. Après discussion, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'ajourner ce point, par manque d'informations sur ce dossier et sur l'historique de l'engagement de la commune vis-à-vis de la Cité Jardins.

Aucune délibération ne sera prise, en attente d'éclaircissements.

Conseil municipal du 18 juin 2019

• **Convention R.P.I. (Regroupement Pédagogique Intercommunal) de Lagarde-Montclar**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, a décidé la mise en place, à compter du 1er septembre 2019, d'une convention de RPI Lagarde-Montclar-Lauragais, pour fixer les règles d'organisation et de gestion du regroupement scolaire et principalement le partage des frais de fonctionnement des écoles dû par les mairies.

Le montant forfaitaire par enfant aux frais de fonctionnement de chaque structure s'élève à 800 € pour un élève scolarisé sur le site de Montclar ; 1 000 € pour un élève scolarisé sur le site de Lagarde.

Ces frais seront également appliqués pour la scolarisation de tout enfant d'une commune extérieure au R.P.I.
La même délibération est prise conjointement par la commune de Montclar.

• **Tarif cantine et garderie/PEDT**

Madame la Maire propose de garder le même tarif et de fixer ainsi le prix du repas à 3,55 € à partir du 1er septembre 2019.

Elle propose également de rester sur les mêmes tarifs de garderie pour tous les enfants scolarisés sur les communes de Lagarde et Montclar :
- 1,30 € par vacation pour un enfant,
- 1,80 € par vacation pour deux enfants ou plus, comme tarif unique.

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité.

• **Reversement cantine et garderie à Montclar**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :
- de renouveler son accord afin que le montant des repas encaissé par la régie de cantine de Lagarde soit reversé trimestriellement à la commune de Montclar-Lauragais, à hauteur du montant des repas pris réellement par les élèves de l'école de Montclar-Lauragais et facturé à cette dernière,
- que ce reversement sera calculé sur la base du prix des repas payé par les familles soit 3,55 € quel que soit le site.

• **Clôture du budget annexe assainissement et réintégration de l'actif et du passif pour transfert au SMEA31**

Le Conseil municipal décide à l'unanimité :
- de la clôture du budget de l'assainissement de la commune au montant de - 18 723,38 €, pour l'exercice 2018. Pour rappel le résultat de clôture de 2017 était de - 26 187,94 €.

- du transfert du budget de l'assainissement de la commune au budget principal dont le résultat s'élève à + 46 889,34 € (exploitation) et - 19 750,83 € (investissement).

- du transfert de l'intégralité des éléments du bilan pour un montant net de 590 654,01 € et du budget au SMEA 31 (Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de Haute-Garonne), qui gère la station d'épuration.

• **Achat d'une armoire securit secrétariat**

Madame la Maire informe le Conseil municipal de la nécessité d'acquérir une armoire forte sécurisée pour archiver tous les registres originaux (Etat-civil, délibérations, etc.) dans l'éventualité où tout accident de toute catégorie, pourrait intervenir et afin d'assurer la conservation de ces derniers.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'acquérir cette armoire auprès de la société SEDI Equipement pour un montant de 2 844 € TTC.

Dénomination et numérotation des rues

Kit fixations pour panneaux et plaque de rue

Madame la Maire rappelle la délibération n°05-2018 du 26/03/2018 par laquelle l'assemblée délibérante l'autorisait à commander les plaques de rues et kit fixation de ces plaques auprès de la société Signaux Girod.
Après le délai nécessaire à la fabrication, les panneaux de rues et les supports ont été réceptionnés par la mairie.
Madame la Maire précise que la première livraison de ces produits comportait une erreur sur les fixations et les poteaux. Elle donne lecture d'un nouveau devis de la société Signaux Giraud d'un montant de 1 895,74 € TTC pour compléter les produits déjà livrés et remplacer ceux qui ne correspondent pas.
Elle demande au Conseil municipal de bien vouloir se prononcer. Celui-ci accepte à l'unanimité le devis, dont un avoir de 421,63 € TTC pour reprise d'une partie du matériel qui viendra en déduction de cette facture.

INFO : Les nouveaux produits ont été livrés au mois de juillet.
Nous tiendrons informé les personnes concernées par la pose des plaques sur façade. Un courrier avec plan va être envoyé après les congés d'été, et la pose sera effectuée par l'employé communal à compter de fin septembre.

Accord de principe pour pré-diagnostic de la numérotation des maisons avec La Poste

Afin de favoriser la localisation de nos habitations par les livreurs et surtout les secours, une nouvelle numérotation ainsi que la dénomination des lieux-dits est en cours.

Madame la Maire rappelle le choix des élus après avoir dénommé les rues dans l'agglomération, de leur volonté de numéroter les habitations de ces voies.
Après plusieurs renseignements pris et vu la difficulté d'établir cette numérotation sans risque d'erreurs, Madame la Maire informe le Conseil municipal de la compétence de La Poste dans la dénomination et la numérotation des voies.
Elle a demandé une étude de pré-diagnostic pour la numérotation des maisons auprès du service habilité de la Poste. Celle-ci accompagne sur mesure et selon nos besoins et choix des options.
Des élus membres de la commission voirie ont assisté aux présentations.

La prestation est au minimum d'un coût de 3 300 € HT et peut aller jusqu'à maximum 5 000 € HT si toutes les options sont choisies.
Le minimum est proposé. Il comprend le rapport méthodologique, l'audit et conseil, la réalisation du plan d'adressage et le PV de fin de prestation.
Pour l'instant, seul un accord de principe permettra la poursuite de l'étude et autorisera Madame la Maire à signer le devis de base.
Après réflexion et avant les prochaines étapes qui nécessiteront une délibération, le Conseil municipal accepte à l'unanimité ce pré-diagnostic
Après étude avec la poste, une reunion d'information sera prévue pour expliquer la numérotation choisie.

Les travaux et projets de la commune

Avec l'autofinancement atteint, et le résultat de clôture, la commune peut aujourd'hui faire d'importants investissements, tout en demandant des aides financières et éventuellement avoir recours à l'emprunt vu les taux bas d'aujourd'hui, sans alourdir la dette et le Budget de la commune.

Travaux

• Clôture de l'école

Une subvention a été accordée par le département de 1 461,49 €, sur les travaux de réalisation de la clôture de l'école (d'un montant de 3 653,73 €).

• Élagage

Le platane à l'entrée de l'école et le marronnier derrière l'église ont été élagués le 5/03/2019 en **bénévolat** par des élus de la commission travaux.

PLATANE

MARRONNIER

• Cimetière

L'abattage du marronnier d'Inde a été effectué le 18/04/19 (en laissant une hauteur de tronc de moins de 1,50 m) par un professionnel devant le cimetière pour sécurité : coût 225 €.

• Investissements/achats

- Panneaux électoraux et isoloirs, conformes pour PMR (Personnes à Mobilité Réduite) : 1 306,25 €

- Urne : 180 €

- Table pique nique et 2 bancs 1 003,20 €

Projets

- Un dossier de demande d'aide financière a été élaboré auprès du Conseil Départemental (CD31) dans le cadre des « Amendes de Police ». Une subvention de 8 400 € a été accordée et doit être utilisée pour la sécurité village. Cela va nous permettre d'acheter des panneaux de sécurité afin de sécuriser nos enfants de l'école, ainsi que nos administrés.

- Une étude supplémentaire a été demandée au CD31 pour sécuriser la départementale D91 (rue du 8 mai 1945 et la plaine de Balanquier). À ce jour, vu les demandes et les retards, le dossier reste en attente.

- L'élagage de plusieurs branches de 3 cyprès et le nettoyage des branches sèches sont prévus au cimetière. Car celles-ci provoquent un amoncellement de déchets sur les tombes.
  Deux arasages de souche sont également prévus. Le travail étant délicat, l'intervention a été demandée à une entreprise. Les travaux, d'un montant de 685 €, se feront après la Toussaint et un arrêté sera pris pour sécuriser la zone des travaux.

- La réfection du portail du garage à l'école sera effectuée pendant le mois d'août. Le devis s'élève à 300 € HT.

- Suite à l'abattage du platane de l'école, la réfection du muret ainsi que le trottoir est à l'étude.

- L'étude du terrassement derrière le terrain de jeux et du futur parking à côté du cimetière est en cours.

- L'achat d'un nouveau véhicule communal est prévu. En effet, les travaux à réaliser sont trop importants et onéreux, vu la vétusté du véhicule pour le mettre en conformité.

- La rénovation de l'éclairage public suite à la demande d'étude du 10/07/2018 et délibérée le 15/11/2018 sur l'avant-projet du SDEHG, est en cours de finalisation de programmation pour commande en septembre à l'entreprise désignée par le SDEHG.

Entretien des routes et des chemins communaux (Pool Routier)

Depuis 2014 les chemins suivants ont été entretenus : En Jambet, En Escoute, Les Anglines, Couffin, En gris, Le Prioulet, En Robert, En Pigaillas.
De plus, de nombreux trous ont été bouchés au village et au chemin de La Bourdette. Le curage des fossés inondés de boue a été effectué ainsi que leur recalibrage.
Le prochain sera le chemin du château d'eau. D'autres restent à étudier.
L'employé communal a entretenu les chemins ruraux, utilisés par les randonneurs .
Et un élu bénévole a passé le broyeur au terrain de jeux, ainsi que derrière le lotissement Cité Jardins.

Avant

Après

Le budget de la commune

Compte administratif Communal 2018

• **Dépenses de fonctionnement (hors intérêts)**

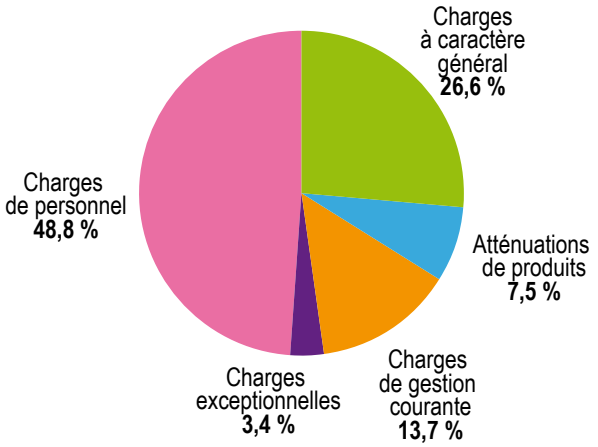

• **Recettes de fonctionnement**

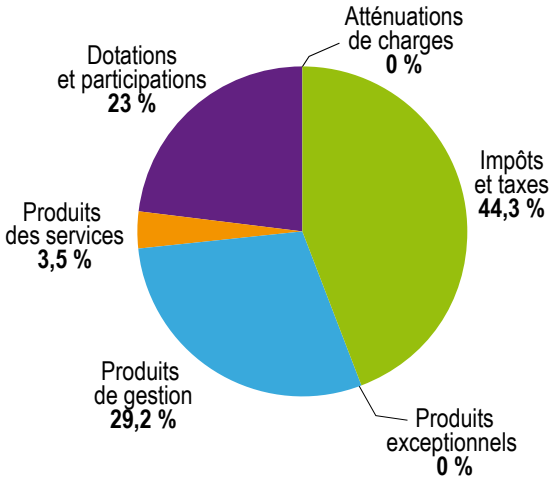

Décision Modificative n°2 du 15/11/2018

Le compte de gestion du percepteur de 2016 était bien conforme avec le Compte Administratif de la commune, mais la perception n'a pas contrepassé une écriture comptable. D'où un écart constaté avec la perception sur le compte de gestion provisoire de 2018.

Après s'être rapproché de la perception et du contrôle de l'égalité de la préfecture, nous avons pu régulariser la situation par une DM le 15/11/2018 de 3 063,93 €.
Par conséquent le résultat de clôture 2017 était de 237 104,92 € et suite à la prise en compte de cette DM de 2018, le report de celui-ci est de 219 453,61 €.
Le solde est conforme au compte de gestion de la perception et au compte administratif de la commune. Ce qui n'aurait pas été le cas sans la DM.

Assainissement

La compétence a été déléguée au SMEA31-Réseau31 le 2/07/2018. La transmission administrative est en cours et devrait être achevée d'ici la fin de l'année.
Depuis le 1er janvier 2019, ce sont les agents du Syndicat qui s'occupent de l'entretien et des éventuelles réparations de la station et de la pompe de relevage.
Les tarifs sont fixés par le SMEA31- Réseau31.

RÉSEAU31 gère près de 140 stations d'épuration de 30 à 25 000 Equivalents-Habitants (EH) dont certaines bénéficient de procédés particulièrement innovant, et investit sans cesse dans leur entretien et leur réhabilitation. Toutes les stations sont inspectées régulièrement. Les agents de RÉSEAU31 effectuent les analyses prescrites par les Services de l'Etat et de l'Agence de l'eau.
Les collectivités de Réseau31 sont réparties géographiquement au sein de 15 Commissions Territoriales. Ce fonctionnement permet à Réseau31 de prendre en compte les réalités locales, en partant des besoins exprimés par les élus au service des citoyens.

Le Conseil municipal, hors de la présence de Madame la Maire et sous la présidence de Monsieur Franck VISENTIN, a approuvé, après examen, les **comptes administratifs 2018** qui s'établissent ainsi :

CA Communal	Fonctionnement	Investissement
Dépenses (€)	292 005,12	47 702,02
Recettes (€)	430 734,39	60 592,39
Solde 2018	+ 138 729,27	+ 12 890,37
Report solde antérieur	+ 219 453,61	- 14 587,38
Résultat de clôture 2018	**+ 358 182,88**	**- 1 697,01**

CA Assainissement	Exploitation	Investissement
Dépenses (€)	26 042,99	51 677,78
Recettes (€)	72 932,33	31 926,95
Solde 2018	+ 46 889,34	- 19 750,83
Report solde 2017	0	- 45 861,89
Résultat de clôture 2018	**+ 46 889,34**	**- 65 612,72**

Budget Prévisionnel 2019 Commune

Le budget a été voté en équilibre par l'Assemblée Délibérante avec :

- **Dépenses et recettes de fonctionnement :** 674 885,87 €

- **Dépenses et recettes d'investissement :** 264 378,88 €

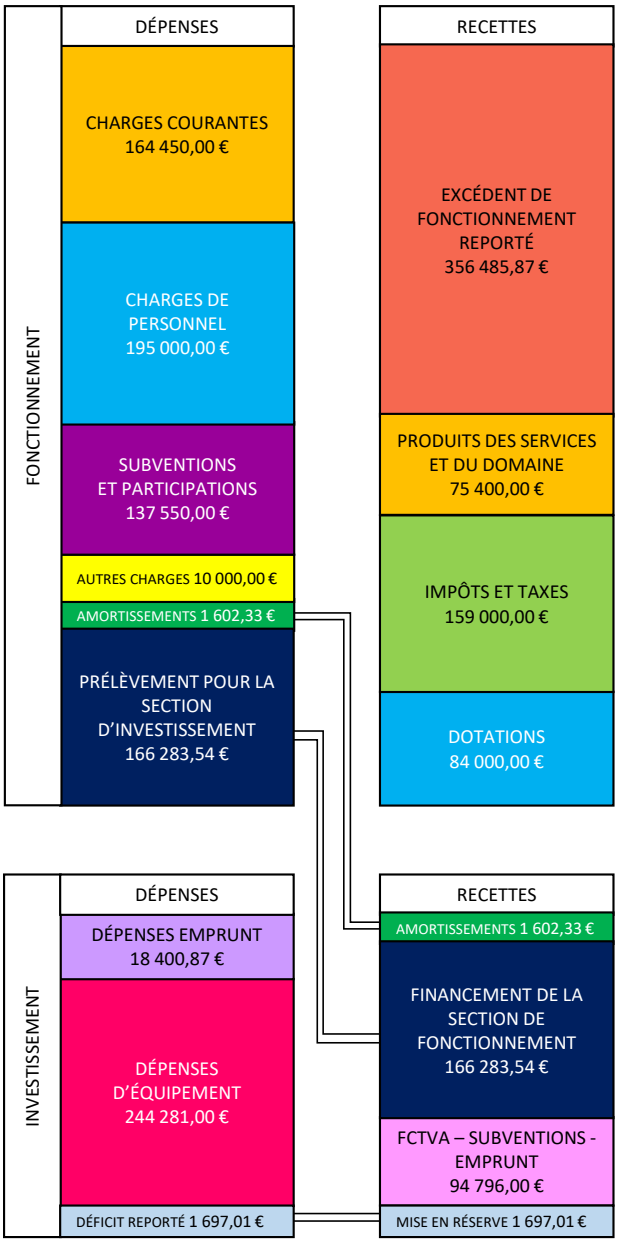

- **Vote des taxes communales,** mêmes taux que l'an passé :

- Taxe d'habitation : 14,64 %
- Taxe foncière : 15,95 %
- Taxe foncière non bâti : 142,42 %

- **Vote des subventions aux associations :**

- CCAS : 0 €
- CAL : 3 100 € dont 100€€ de remboursement du trompettiste commandé par la commune pour la cérémonie du centenaire de la fin de la 1re guerre mondiale.
- Boulistes Lagardais : 500 €
- Autan des Villages : 100 €
- FNACA : 60 €
- Carrillons d'Oc : 50 €
- Comité du Lauragais des Anciens Combattants : 40 €

- **Révision des loyers :**

La commission finance a informé le Conseil municipal que les loyers doivent être révisés chaque année et augmentation ou pas, une délibération doit être prise pour que la Perception puisse émettre le titre de paiement. L'augmentation se base sur l'indice de référence de Foyer.
Le Conseil municipal après avoir débattu a décidé à l'unanimité d'appliquer les loyers mensuels :

- logement école : de 390 €€passe à 410 €,
- logement mairie : de 510 € passe à 520 €,
- garages : de 34 € passe à 35 €,
- local professionnel des infirmières de 140 € reste inchangé, vu la vétusté et dans l'attente des travaux.

Une convention de location pour les garages a été mise en place, afin de régulariser une situation datant de 2008, puisque deux garages sont loués depuis lors sans qu'aucune convention n'ait été établie.

Décision Modificative n°1 du 18/06/19

Vote de virements de crédits ci-dessous sur le budget primitif de l'exercice 2019.

- **Crédits à ajouter**

Nature	Montant
Taxe aménagement	3 056,00
TOTAL	**3 056,00**

- **Crédits à déduire**

Nature	Montant
Installation générale aménagement construction	3 056,00
TOTAL	**3 056,00**

Quoi de neuf ?

Opposition au transfert de l'assainissement collectif à la Communauté de communes - procédure de minorité de blocage

Il est prévu que, les communes membres d'une communauté de communes, qui n'exerçait pas l'une ou l'autre des deux compétences « eau » et « assainissement » au moment de la publication de la loi NOTRe, puissent délibérer, sous certaines conditions, pour reporter la date du transfert obligatoire de ces compétences au 1er janvier 2026.
Cette minorité de blocage interviendra si, au moins 25 % des communes représentant 20 % de la population intercommunale ont délibéré pour s'opposer au transfert, au plus tard jusqu'au 30 juin 2019.
Cependant, s'agissant spécifiquement de la compétence obligatoire « assainissement », qui comprendra à la fois le collectif et le non collectif, le législateur a souhaité étendre le champ de la minorité de blocage aux communes membres d'une communauté de commune exerçant, à la date de publication de la loi n° 2018-702 du 3 août 2018, uniquement les missions relatives au service public de l'assainissement non collectif, ce qui est actuellement le cas de la communauté de communes des Terres du Lauragais.
Dans un tel cas, les communes membres de cette intercommunalité conservent la possibilité de délibérer afin de reporter, du 1er janvier 2020 au 1er janvier 2026, la date de transfert obligatoire à la communauté de communes des Terres du Lauragais des missions relatives au service public de l'assainissement collectif, telles que définies au III de l'article L.2224-8 du CGCT.
Considérant que la communauté de communes des Terres du Lauragais n'est compétente que pour la composante « assainissement non collectif » de la compétence assainissement des eaux usées, Madame la Maire propose au conseil municipal de bien vouloir s'opposer au transfert obligatoire, au 1er janvier 2020, des missions relatives au service public de l'assainissement collectif telles que définies au III de l'article L.2224-8 du CGCT.
Résultat du vote : 6 POUR et 1 abstention

Nouvelle plateforme sur le site internet : www.terres-du-lauragais.fr

Le portail famille enfance-jeunesse permet de gérer en ligne les inscriptions et les réservations de vos enfants à partir du 1er septembre dans les accueils de loisirs et accueils jeunes de Terres du Lauragais.

https://terresdulauragais.portail-familles.net/

Prise des compétences « Petite enfance », « Enfance », et « Jeunesse ».

Lors du conseil communautaire du 12 juillet 2018, les élus ont émis un avis favorable.
À la rentrée, vous continuerez à bénéficier des services actuels proposés par l'intercommunalité :
- Les Accueils de loisirs associés à l'école (ALAE)
- Les Accueils de loisirs sans hébergement (ALSH)
- Les Maisons d'Accueil des Jeunes (MAJ)

À compter du 1er septembre 2019, les ALSH du secteur nord (Caraman et Lanta) se joignent à notre communauté de communes. Ainsi que la création de trois Accueils de Loisirs Associés au Collège (ALAC) : Villefranche de Lauragais, Caraman et Saint-Pierre de Lages.

Plus d'infos : accueil@terres-du-lauragais.fr
Tél. 05 31 50 45 50

Le PETR (Pôle d'équilibre territorial et rural) du Pays Lauragais élabore pour le compte des quatre EPCI du territoire

Le PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial) est un projet territorial de développement durable qui a pour finalité la lutte contre le changement climatique.
Il vise deux objectifs :
- l'atténuation : limiter l'impact du territoire sur le climat en réduisant les émissions de gaz à effet de serre (GES) ;
- l'adaptation : réduire la vulnérabilité du territoire.

Plus d'infos : www.payslauragais.com

Les Attelages du Moulin

Association créée en 2014
Président : M. ALIBERT Alain

Cette association a pour but de valoriser le cheval au travail (attelage et monté). Traditionnellement, le 1er week-end de septembre, l'association organise la journée au cheval à laquelle participent des attelages de la Haute-Garonne et des départements voisins ainsi que des cavaliers.
Cette année, elle se déroulera le 31 août et le 1er septembre.

Les participants effectuent un parcours d'orientation (environ 30 km) avec une carte au 25 000e et deux épreuves de maniabilités (conduite des attelages dans différents obstacles). Ces épreuves se déroulent sur des champs prêtés gracieusement par la famille Tesseyre. Au cours de cette journée, une randonnée pédestre est organisée.
Nous profitons de ces quelques lignes pour remercier tous les bénévoles qui nous ont aidé et qui continuent de nous aider pour le bon déroulement de ces manifestations.

Les Attelages du Moulin

Les Boulistes Lagardais

Les Boulistes Lagardais ont fêté le samedi 22 juin les 50 ans du club créé le 23 avril 1969 par Lino Panégos et quelques amis.

L'après-midi a commencé à 14h par le traditionnel concours de pétanque ou 30 doublettes ont pu en découdre. Marie-Ange Colombies et Franck Leroy en sont sortis vainqueurs.

Ensuite, venait le temps des discours et des remises avant l'apéritif.
Le soir, quelques 120 personnes ont pu partager le repas animé par Christophe.

Les Boulistes Lagardais remercie toutes les personnes qui ont participé à cette journée, ainsi que la municipalité et M. Thierry Malaterre pour leur contribution.

Prochain rendez-vous des boulistes lagardais le samedi 7 septembre 2019 pour le Challenge Lino Panégos.
Merci Gérard !

Les Boulistes Lagardais

Programme de la **fête locale 2019**

COMITÉ D'ANIMATION LAGARDAIS
Programme et Festivités à Lagarde

Vendredi 4 octobre
- **19h :** apéritif animé sur des airs de rock
- **21h :** moules-frites siuvie d'une soirée animée par Ibiza Night

Samedi 5 octobre
- **14h :** pétanque en doublette
- **19h :** apéritif animé par une bandas
- **21h :** plateaux repas suivis d'un soirée disco animée par Mégamix

Dimanche 6 octobre
- **11h :** messe suivie d'un apéritif
- **16h :** animation pour les enfants (chasse au trésor)
- **17h30 - 21h30 :** animation sur des airs de bandas avec un foodtruck à disposition

Lundi 7 octobre
- **14h30 :** concours de pétanque local
- **20h :** mounjetade suivie d'un bal musette

Les membres du CAL

Le bureau
- **Présidente :** Marina Maurel
- **Vice-Présidente :** Marie-Ange Colombies
- **Trésorier :** Mickaël Colombies
- **Trésorière adjointe :** Marion Tesseyre
- **Secrétaire :** Clara Malatere
- **Secrétaire adjoint :** Maxime Marty

Les membres actifs
André, Jérémie, Laurent, Alexi, David, Stéphanie, Guylaine, Jeff, Clémentine, Bernard, Océane.

Pour toute correspondance, une boîte aux lettres du CAL est située à la mairie.

Sortie du 20 juin 2019 : **le Canal du Midi**

Balade en vélo pour les grands de Montclar-Lauragais jusqu'au Seuil de Naurouze

Animation pour les petits de Lagarde de la compagnie Merversible

Confection de sujets en terre

Travail autour de la terre pour les plus grands de Montclar-Lauragais

Les élèves de Montclar-Lauragais

PEDT 2019 :
Poupées frimousses
au profit de l'UNICEF

Fête des écoles 2019

La danse des petites et moyennes sections de Lagarde

La danse des gandes sections et CP de Lagarde

Le spectacle et les chants des CE1-CE2, CM1-CM2 de Montclar-Lauragais avec la chorale « Clare Mon Chœur »

Question santé publique…

Vous trouverez dans ces quelques lignes des informations de prévention disponibles en détail sur le site inpes.santepubliquefrance.fr

La maladie de Lyme

Cette maladie est une infection due à une bactérie (microbe) transportée par une tique. Celle-ci peut transmettre la bactérie à l'homme au moment d'une piqûre.
La maladie n'est pas contagieuse, elle ne se transmet pas par contact avec un animal porteur de tiques ni d'une personne à une autre.
Pour se protéger de cette maladie :

- avant et pendant une activité dans la nature, **je couvre mes bras et mes jambes** avec des vêtements longs. **Je reste sur les chemins**, j'évite les broussailles, les fougères et les hautes herbes. Je pense à prendre avec moi un tire-tique.
- après une activité dans la nature, **j'inspecte** soigneusement mon corps.
- après avoir été piqué par une tique, **je surveille la zone piquée pendant un mois.** SI une plaque rouge et ronde s'étand en cercle à partir de la zone de piqûre, je dois consulter un médecin rapidement. Je consulte également en cas de symptômes grippaux, de paralysie faciale ou de fatigue inhabituelle.

Canicules, fortes chaleurs : adoptez les bons relexes

En période de canicule, **il y a des risques pour ma santé, quels sont les signaux d'alerte?**

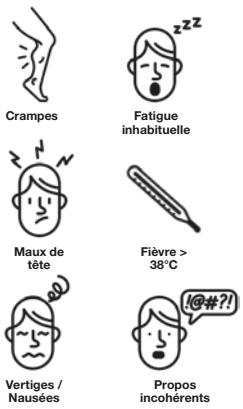

BON À SAVOIR
À partir de 60 ans ou en situation de handicap, je peux bénéficier d'un accompagnement personnalisé. Il me suffit de contacter ma mairie ou mon Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

En période de canicule, **quels sont les bons gestes?**

JE BOIS RÉGULIÈREMENT DE L'EAU

Je mouille mon corps et je me ventile

Je mange en quantité suffisante

J'évite les efforts physiques

Je ne bois pas d'alcool

Je maintiens ma maison au frais : je ferme les volets le jour

Je donne et je prends des nouvelles de mes proches

ATTENTION
Je suis particulièrement concerné si **je suis enceinte**, **j'ai un bébé** ou **je suis une personne âgée**. Si **je prends des médicaments** : je demande conseil à mon médecin ou à mon pharmacien.

La canicule, c'est quoi ?

Il y a danger pour ma santé lorsque :

- **Il fait très chaud.**
- **La température ne descend pas, ou très peu la nuit.**
- **Cela dure 3 jours ou plus.**

Si vous voyez quelqu'un victime d'un malaise, **appelez le 15**.

EN CAS DE MALAISE, **APPELEZ LE 15**

POUR EN SAVOIR PLUS : 0 800 06 66 66 (appel gratuit)
www.meteo.fr pour consulter la météo et la carte de vigilance
www.solidarites-sante.gouv.fr • #canicule

Le point sur les nuisibles

Quelques conseils à suivre pour s'en prémunir…

Les moustiques tigres

Ils sont responsables de nombreuses maladies donc pour limiter leur installation, il est nécessaire de :

- vider 1 fois/semaine tous les réceptacles pour éviter les eaux stagnantes,
- ranger tous outils et récipients à l'abri de la pluie et/ou des irrigations,
- jeter tous déchets ou boîtes de conserve,
- couvrir de façon complètement hermétique ou à l'aide d'un voilage moustiquaire fin les récupérateurs d'eau et/ou tous fûts divers et réceptacles pluviaux.
- curer pour faciliter les écoulements des eaux, rigoles gouttières,…
- entretenir les piscines, bassins, regards,…

Plus d'informations sur moustiquetigre.org

La pyrale du buis

La chenille verte appelée pyrale du buis peut anéantir l'arbuste en quelques semaines.
La combinaison de plusieurs méthodes est primordiale afin d'agir sur les populations de pyrales du buis tout au long de son cycle.
De fin mars à fin octobre, installer des pièges à phéromones de manière à détecter les premiers vols de papillons et à optimiser le positionnement d'une éventuelle lutte biologique avec la bactérie Bacillus thuringiensis spp kurstaki. Les traitements à l'aide de cette bactérie sont en effet à effectuer 8 à 10 jours après les premières captures de papillons. Pour les buis infestés peu nombreux et de petites tailles, une lutte mécanique peut être envisagée :

- en coupant les parties de la plante infestée ;
- ou en secouant les buis, les chenilles (non urticantes) tombées au sol seront récupérées et détruites.

La chenille processionnaire

La chenille processionnaire du pin est un insecte de la famille des lépidoptères. Elle est notoirement connue pour les risques sanitaires qu'elle cause tant aux humains qu'aux animaux domestiques. Elle parasite les conifères comme le pin, le cèdre ou le douglas, en les défoliant de façon très prononcée. Son cycle de vie spécifique demande des connaissances biologiques et techniques particulières. Pour assurer votre protection face à un nuisible urticant et envahissant installer un éco-piège à deux mètres du sol pour l'empêcher de descendre.

Que faire en présence d'un nid de frelons ?

En prévention, il convient d'être prudent et de ne pas s'approcher à moins de 5 mètres du nid. Ne prenez pas le risque de détruire le nid vous-même.
La destruction des nids en hiver (à partir de novembre) n'est d'aucune utilité car les jeunes fondatrices fécondées ont déjà quitté le nid.
Le nid de frelons non détruit ne sera pas réinvesti l'année suivant. Il y a peu de probabilité qu'un nid se reconstruise à proximité immédiate de l'ancien nid l'année suivante.
Le nid se dégradera naturellement avec la pluie et les oiseaux.

Permanences des avocats 2019

Site de Proximité de Caraman
7 avenue du 8 mai 1945
31460 CARAMAN
Tél. 05 31 50 45 34
- Jeudi 5 septembre : Maître Sarah SAUVÊTRE
- Jeudi 7 novembre : Maître Cécile BORDE-ESCAICH

Rappel :
Des permanences ont aussi lieu à la MSAP de Nailloux le 2e vendredi des mois pairs.
1 av. de la République - 31560 Nailloux
Tél. 05 34 66 91 64
msap.tdlsud@terres-du-lauragais.fr

Rappel nuisances sonores

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon, tronçonneuses, débroussailleuses, scies mécaniques… ne peuvent être effectués que :

- **les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30 ;**
- **les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h ;**
- **les dimanches et jours fériés de 10h à 12h et de 16h à 18h.**

Information des déchetteries

Pour les professionnels : Cler verts/AGRITRA, 26 chemin de la Camave - 31290 Villefranche-de-Lauragais - Tél. : 05 61 81 68 22
Horaires : 8h-12h et 14h-18h

Pour les particuliers :
Zone artisanale de Borde Blanche Nord, 22 chemin de la Camave BP 80029, 31290 Villefranche-de-Lauragais - Tél. : 05 61 81 19 14
Horaires d'été (1er avril/30 septembre)
Lun., mer., ven., sam. : 9h à 12h et 14h à 18h
Horaires d'hiver (1er octobre/31 mars)
Lun., mer., ven., sam. : 9h à 12h et 14h à 17h30
(changement à venir en octobre)

Dépôts sauvages

Tout dépôt effectué en dehors des espaces réservés est considéré comme un dépôt sauvage et est sanctionné par une amende pouvant atteindre 450 € voire 1 500 € lorsque le dépôt est réalisé à l'aide d'un véhicule.

Merci de déposer vos ordures dans les conteneurs mis à votre disposition ou pour les végétaux, cartons, matériaux… à la déchetterie.

Numéros d'urgence

- **Réseau eau :** 05 61 81 30 76
- **Électricité :** 0 810 13 13 33
- **Route Départementale,** pour tous problèmes, en journée, au 05 62 18 83 50 ; le week-end et la nuit, appeler la gendarmerie qui contactera le service d'astreinte sur Toulouse.

Infos utiles

- **Bus HOP Nailloux :** disponibles en mairie, vous trouverez les fiches horaires du réseau Arc-en-ciel également sur www.haute-garonne.fr

Horaires de la mairie

Ouvert au public :
lundi de 9h à 12h et 13h30 à 18h et vendredi de 9h à 12h et 13h30 à 16h30

Contacts : commune-de-lagarde@orange.fr / mme-le-maire-lagarde31@orange.fr
Tél. 05 61 81 65 40 / 06 77 01 51 55
Adresse postale : « le village » 31290 Lagarde

Conception graphique et mise en page : MD - Impression : Mairie de Lagarde - 250 exemplaires - Papier PEFC